



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

21 FEVRIER 1989

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL (1)
DEPOSEE PAR M. LAGASSE ET CONSORTS

(1) Article 74 du Règlement du Conseil.

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL

Art. 22ter

2. Remplacer le § 4 par ce qui suit :

« Cette commission tient, avec la commission de la coopération de la Commission communautaire française de la Région bruxelloise, des séances communes.

Ces deux commissions arrêtent leur règlement d'ordre intérieur et l'ordre de leurs travaux. »

Justification

Compte tenu des nouvelles structures de la Région de Bruxelles découlant de la loi relative aux institutions bruxelloises, il s'impose d'ajuster les mécanismes de coopération qui avaient été précédemment prévus.

A. LAGASSE.
Y. BIEFNOT.
A. ANTOINE.